Perspectives de la recherche et de la technologie européenne au 21ème siècle

1996/2136(INI) - 18/11/1996

Investir dans la RDT est essentiel pour renforcer la compétitivité, la sécurité économique et le bien être social et écologique. Tel est le constat de départ du rapport DESAMA (PSE, B) adopté par la commission (Président: Umberto SCAPAGNINI (UPE,I)). L'UE doit, comme le font déjà les Etats Unis, réorienter les ressources vers les projets de recherche civile afin de répondre également aux aspirations sociales telle la lutte contre le chômage, etc... Il faut par conséquent adapter le 5ème programme-cadre sur un modèle "systémique" (c-à-d inspiré du concept de système) et de réseau en optant pour une structure plus souple qui favorise les synergies et coopérations entre la RDT, le marketing et le développement des produits. L'adhésion des travailleurs à ce nouveau processus RDT/innovation/société impliquant des transformations dans l'organisation du travail est de la plus haute importance pour garantir l'efficacité des entreprises. Aussi accorder la priorité au rôle du citoyen dans les choix de la RDT est capital. La Commission européenne doit encourager une "culture" positive vis-à-vis de la RDT et de l'innovation au sein de la population. La politique de recherche, pour s'avérer efficace, doit se baser sur l'interdisciplinarité, être axée sur les applications et se développer par le biais de réseaux. Ceux ci, surtout sur le plan régional, faciliteront le transfert des technologies. Convertir alors les choix technologiques en produits et en services, c-à-d en "objectifs visibles" contribuera à une acceptation sociale accrue de la RDT et de l'innovation. Un modèle social européen "revu" pourra ainsi être compatible avec une compétitivité "qualitative" qui ne sera plus axée sur la seule réduction des coûts de production. Quant au 5ème programme-cadre, celui-ci devra : - pour la première activité, (actuellement les programmes spécifiques de recherche), reposer davantage sur le développement des technologies "diffusantes" (c-à-d se prêtant à des applications multiples), les programmes étant axés sur des objectifs traduisant les demandes sociales. Il faudra assurer des fonds nécessaires pour un large éventail de projets allant de la recherche fondamentale à long terme à la recherche appliquée à court terme s'inscrivant dans le cadre des politiques de l'UE. Un financement adéquat doit être dégagé également pour des programmes menés conjointement par l'UE et les Etats membres. La commission recherche marque aussi son opposition à toute utilisation des crédits de recherche de l'UE dans la mise au point et la production des armes. - en matière de deuxième activité (coopération internationale), envisager des programmes de coopération avec les Etats Unis, le Japon, les économies émergentes du Sud est asiatique et les pays de l'Amérique Latine, tout en développant la participation des PECO. Concernant la troisième activité (diffusion et optimisation des résultats), le rapport insiste pour une intégration accrue des activités des fonds structurels et des programmes-cadre RDT. Il réitère l'attention particulière à accorder aux PME pour créer à leur égard un environnement fiscal, financier et économique plus favorable (octroi de prêts et de garanties de prêt, capitaux à risque en cas de synergie entre PME, etc...). Il souligne le besoin d'une coopération entre PME, universités régionales et grandes entreprises. Quant à la quatrième activité (formation/mobilité des chercheurs), le rapport plaide entre autres pour le développement d'un système de bourses "ciblées" dans les universités et l'industrie ainsi que de "bourses de retour", pour favoriser la réintégration des chercheurs dans les pays d'origine. Ces efforts doivent aller de pair avec l'établissement de "réseaux d'excellence" reliant la recherche, la production, la commercialisation et le développement des produits. A cet effort, devront participer les universités, les entreprises, les instituts de recherche et les organismes d'action sociale en Europe.